



ATELIERS de la CONCERTATION

<p><u>Atelier thématique :</u></p> <p>« Connaissance du Patrimoine - Caractère »</p>
<p>Compte-rendu Réunion n°2 : Caractère</p> <p><i>Discussion des remarques faites sur le 1^{er} document du</i> <i>Caractère</i></p>
<p>GIP des Calanques – 1^{er} février 2010 – 14h30</p>

Etat et établissements publics

<u>Organisme</u>	<u>Nom</u>
Office National des Forêts Bouches-du-Rhône / Vaucluse (ONF)	Olivier FERREIRA
DRASSM	Christine LIMA

Collectivités, établissements publics et gestionnaires locaux

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM)	Lionel ROYER-PERREAUT
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM)	Claire SALTET
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM)	Laetitia BERTHIER FLANDIN
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM)	Jean-François RICHON
Conseil Général 13	Matthieu ROSSI
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)	Lorraine ANSELME
Mairie de Cassis	Paul GAMBI
Mairie de Ceyreste	Jean ANDROVER
Mairie de La Ciotat	Geneviève MARTINEZ
Mairie de Marseille	Christel GEORGES
Mairie de Marseille (6 ^e et 8 ^e arrondissement)	Paul Jean CRISTOFARI

Usagers

APP Calanques Marseille Cassis	Paule VARNI
Association de l'Ubac de Roquefort la Bédoule	Evelyne MALLET
Association de l'Ubac de Roquefort la Bédoule	Jean-Pierre ROSSI
Association pour la Promotion du Naturisme En Liberté	Bruno SAUREZ
Calanquais de l'Est	Claude JAMMES
CIQ des Baumettes	Pierre LAVABRE
CIQ Les Hauts de Mazargues	Marcel BONFILS
CIQ Mazargues	Raymond CRESP
CIQ Morgiou	Pierre YZOMBARD
CIQ Morgiou	Pascal RENE
CIQ Samena	Jean-Raymond ADJEMIAN
Collectif « La Ciotat Cœur de Parc »	Elisabeth ROUX
Collectif « un parc national pour les Calanques »	Denyse RICARD-MAUBON
Les Excursionnistes Marseillais	Bernard LEBRUN
Les Portes des Calanques	Arlette ROUQUET
UCL	Mireille CRILLON
UCL	Claude THOMAS

Assistaient également à la séance :

Francis TALIN	Chargé de mission terre au GIP Calanques
Lionel ROYER-PERREAUT	En tant que Président de séance (Directeur de cabinet de M. Guy TESSIER, Conseiller MPM)
Bernard PATIN	Parc Nationaux de France
René BORRUEY	Conseil Scientifique et Pédagogique du GIP (Architecture et Histoire)
Luc LANGERON	Ecomusée de la Forêt (Gardanne)

Liste des structures invitées :

AGAM ; APNEL ; Asso Chasseur Cassis ; Asso Proprio Morgiou ; Association de l'Ubac de Roquefort la Bédoule ; CA Aubagne Etoile ; CEEP ; CG-13 ; CIQ Baumettes ; CIQ Callelongue ; CIQ Cap Croisette ; CIQ Cayolle ; CIQ Escalette ; CIQ Frioul ; CIQ Goudes ; CIQ Morgiou ; CIQ Panouse ; CIQ Périer ; CIQ Samena ; CIQ Vaufrèges ; Collectif "La Ciotat Cœur de Parc" ; Collectif "Un parc national pour les calanques" ; Confédération des CIQ ; CR-PACA ; CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE GIP ; CSRPN ; CU MPM ; Dial Ter ; DRAC-PACA ; DRASSM-13 ; DREAL PACA ; Féd CIQ 10 ^{ème} ; Féd CIQ 8 ^{ème} ; Fed CIQ 9 ^{ème} ; FPM CD13 ; Graine PACA ; Les Excursionnistes Marseillais ; Mairie 1-7 arrond. ; Mairie 6-8 arrond ; Mairie 9-10 arrond ; Mairie de Cassis ; Mairie de Ceyreste ; Mairie de la Ciotat ; Mairie de Marseille ; Mairie de Roquefort la Bédoule ; MMSH ; MW ; Naturoscope ; Office de la mer ; ONF-13/84 ; PNF ; Pref-13 ; Rectorat ; SDAP-13 ; UCL ; UDVN13 ; WWF
--

Rédaction : Francis Talin

Relevé de propositions pour la rédaction du document de caractère.

- Utiliser le cheminement de l'histoire pour organiser le texte (l'histoire des éléments qui ont composé le territoire et des visions subjectives que nous en avons).
- Limiter l'évocation des usages à ceux qui ont modifié physiquement le territoire.
- Ne pas mettre dans le texte des éléments de « non caractère » (« ici, il existe cet élément... et il ne fait pas parti du caractère »).
- Ne pas faire une synthèse de l'état des lieux, mais décrire les éléments essentiels pour chaque discipline d'étude du territoire (géologie, botanique, archéologie, sciences sociales...) qui caractérise le lieu.
- A partir des éléments objectifs du territoire, proposer une synthèse des perceptions subjectives qui « enchante » le territoire.

Compte rendu de séance

Ouverture de la séance par Lionel ROYER-PERREAU :

Présentation par Francis Talin :

cf. présentation jointe : Cadre réglementaire du Caractère

Après un bref rappel sur le déroulement de la procédure :

- Création d'un projet de charte basé sur les concertations ;
- Validation de ce projet (la charte, les limites du parc, la vocation des territoires) par l'AG du GIP ;
- Avis des acteurs de la concertation (comme pour l'avant projet : les collectivités locales, les associations et instances impliquées dans la concertation...);
- Enquête publique (2 mois avec enquête dans chaque commune)
- Validation du projet par décret du 1^{er} Ministre (au regard des phases précédentes) ;

La séance se poursuit par un dialogue autour des remarques faites sur le texte proposé par le GIP (remarques extraites de la présentation en *italique*) et les interventions des « grands témoins ».

Intervention des « Grands témoins » :

Bernard PATIN (Parcs Nationaux de France) : Je souhaiterais revenir sur l'objet et la raison d'être de ce texte. Il doit, en 3 ou 4 pages exprimer ce qu'est le caractère du parc national. Il se trouve au début de la charte, donc dans la perspective des actions que va mener le parc et la perspective de la réglementation qui va intervenir en cœur de parc. Donc les réglementations, les actions et les orientations qui seront données pour la durée de vie de la charte feront référence au caractère. Les questions pour la rédaction du caractère et la mise

en œuvre de la charte sont : Est-ce que les actions de l'établissement public du parc, et les projets qui sont mis en œuvre sont cohérents avec le caractère ? Est-ce que la réglementation vise à protéger le caractère du parc ?

Je pense qu'il ne s'agit pas de décrire à nouveau ce qu'est le territoire, de refaire un état des lieux. Dans ce texte là, il faut arriver à exprimer ce qui vous tient à cœur en matière de protection du territoire terrestre et marin. Que voulez-vous laisser aux générations futures à vos enfants ou petits enfants. Que faut-il absolument préserver ?

Chacun en fonction de son métier, de sa démarche scientifique, de son usage de loisir a une vision subjective du caractère des lieux. Le caractère du parc doit être la synthèse de la somme des subjectivités.

Luc LANGERON (Ecomusée de la forêt) : C'est un travail ingrat que d'écrire ce texte. La 1^{ère} question à se poser est : que veut-on défendre ? C'est l'objet du projet. Dans l'objet il y a le « pourquoi » et le « pour qui ». L'objet, se compose de la nature, de la culture, et également des nombreux usagers (dans la salle une majorité d'entre vous le sont) ceux qui habitent, ceux qui y pratiquent un loisir et ceux qui y travaillent (de nombreuses individualités qui ne cohabitent pas toujours bien ensemble).

Pour se mettre d'accord sur cet objet, il faut partir du terrain. Il y a le calcaire, mais également une petite frange qui vit au dessus et qui est très importante car c'est celle que l'on touche, que l'on voit et c'est celle qui est la plus fragile dans sa diversité.

Pour un sujet que je maîtrise plus particulièrement, la question de l'incendie qui touche cette couche de vert ne doit pas être une partie directe de l'objet, car on ne fait pas un parc pour protéger et mettre sous cloche le territoire et l'empêcher du feu. Il reste un aléa possible, on ne fait pas un parc pour faire différemment que sur les autres massifs la DFCI (la Défense des Forêts Contre l'Incendie). La gestion des incendies doit continuer à s'appliquer et à progresser indifféremment ici et ailleurs. Il me semble que le départ essentiel doit être la biodiversité et ce qui l'accompagne : la diversité des hommes, des cultures et des pratiques.

Pour déterminer cet objet, il me semble également nécessaire de prendre de la hauteur. De la lune, regarder le territoire en se demandant : qu'ont-ils voulu faire ici ? Qui y a-t-il de si riche et intéressant ici qu'il n'y a pas ailleurs ?

René BORRUEY (Membre du Conseil scientifique du GIP, Ecole d'architecture de Marseille) : j'ai trouvé que la proposition « martyr » du document est une très bonne base pour caractériser la complexité du territoire. Au jour de ce que j'ai entendu : « 4 pages déterminantes, seulement 4 pages, mais qui doivent être opposable au tiers » Il s'agit donc de bien peser les mots. On est face à un problème qui émerge des 1^{ères} remarques : la part de la subjectivité et la part de l'objectivité. Là, pour le caractère, les 2 choses se mêlent.

Par exemple la 2^{ème} remarque sur le paysage : « le paysage n'est pas uniquement subjectif » ; en effet, il est entré dans le langage commun, lorsque l'on parle de paysage, on parle de ce que l'on a devant les yeux. Je proposerai que le paysage ne soit réservé qu'à ce qui est subjectif. Le paysage : c'est ce que je regarde, si je ferme les yeux il disparaît. Si je le partage avec d'autres, on peut en témoigner. Mais le paysage reste une émotion devant la

réalité. Par contre, la réalité a une existence matérielle (même la nuit) : cette réalité s'appelle le territoire. « Paysage » et « territoire » sont 2 mots différents. Je pense que paysage doit être réservé à ce qui est subjectif, aux représentations que l'on se fait du territoire. Le territoire, lui peut être étudié par toutes les disciplines de la science : l'Histoire, l'archéologie, les sciences sociales et la réalité même de la morphologie des choses comme la géologie, la biologie. Tout cela donne forme à ce que nous voyons, ce que nous aimons, ce que nous n'aimons pas, ce que nous voulons protéger ou changer : le paysage.

Dans les discussions il faut s'efforcer de bien différencier l'objectif du subjectif.

Dire qu'il faut protéger le paysage revient à dire : je veux conserver ce que je vois. Pour se mettre collectivement d'accord, il faut définir ce que l'on voit et ce que l'on voit est d'abord un territoire.

L'axe majeur de rédaction que je propose est ce que l'on pourrait appeler « l'Histoire » à condition de ne pas la considérer comme une discipline parmi d'autres mais comme ce qui regroupe tout : la botanique, l'archéologie, la sociologie...

Le territoire est là depuis que la terre s'est formée, on peut en parler avant les hommes. Puis l'anthropisation arrive avec l'antiquité et le temps passe avec les transformations que nous considérons significatives. Enfin on arrive à aujourd'hui, et l'histoire continue actuellement. La conscience de la biodiversité sur les calanques n'a pas toujours existé ; cette conscience est finalement assez récente c'est une donnée qui fait partie de l'Histoire (et qui est en jeu dans la création du parc national).

Ma proposition pour la rédaction du caractère est de décrire ce qui s'est passé (avant même l'existence de l'Homme) car c'est possible de se mettre tous d'accord sur ces faits y compris sur ces dernières décennies avec l'urbanisation (qui est arrivée très tard sur 50 années après 23 siècles d'Histoire) et la prise de conscience de la biodiversité.

Dialogue autour des remarques faites sur le texte proposé

1. Une rédaction un peu compliquée, qui brouille parfois le message.

Francis TALIN : nous avons choisi de ne pas parler des remarques sur la syntaxe du texte au cours de cette séance, vos remarques ont bien été notées et la prochaine proposition en tiendra compte.

2. Une partie sur le paysage trop faible. Le paysage n'est pas uniquement subjectif (comme présenté en introduction par le GIP). Sa perception l'est, mais un paysage est aussi constitué d'éléments tangibles et objectifs que le texte sur le caractère du Parc doit décrire.

Cf. remarque introductive de René BORRUEY

Claire SALTET : le paysage est un morceau de territoire vu par un observateur. Mais dans ce paysage, il y a des éléments objectifs qui sont les composantes ou séquences paysagères, et c'est la dessus, que nous pouvons également nous mettre d'accord pour savoir ce qu'il est important de préserver. S'accorder sur les composantes qui nous procurent une émotion contribuera à l'élaboration du caractère.

3. *Quel est le statut des derniers paragraphes du texte (ceux figurant en police plus réduite et en retrait) ?*

Francis TALIN : Je ne l'ai pas précisé dans le préambule au texte. Ces parties ne sont pas purement descriptives mais exposent des enjeux et donnent les fondements d'orientations pour la charte. Est-ce que ces développements doivent faire partie du caractère ou doivent-ils être intégrés à une autre partie de la charte ? Nous avons à le décider.

Claude JAMMES : Ces derniers paragraphes me semblent aussi important que le reste car ils montrent l'état actuel et la fragilité du territoire.

4. *Pourquoi ne sont pas évoqués les usages essentiels (chasse, escalade, pêche de loisir, pêche sous-marine, plaisance...)?*

Francis TALIN : Un usage est le moyen d'entrer dans l'espace naturel, « d'entrer en communion avec la nature ». Il est préférable dans le document de caractère de faire abstraction de l'usage qui nous conduit sur le territoire pour ne parler que du territoire. Il ne nous est pas possible dans un document aussi court de faire la liste exhaustive des très nombreux usages. Les seuls qui ont été évoqués sont ceux qui ont modifié le territoire. La pêche professionnelle aux petits métiers a entraîné la création des petits ports, l'agriculture et l'industrie ont aussi modifié le territoire.

Olivier FERREIRA : Toutefois, l'implication humaine n'est pas suffisamment abordée dans la 1^{ère} partie ; l'empreinte humaine a façonné pour partie les paysages naturels en créant un certain nombre d'habitats écologiques (dont certains d'intérêt communautaire à forte valeur patrimoniale) comme les pelouses sèches et les garrigues. Une partie importante de ces habitats, qui confèrent au territoire une partie de son caractère (paysage de garrigues basse), est directement issue de l'histoire humaine au travers des pratiques agricoles, pastorales ou industrielles et d'une histoire qui nous rattrape aujourd'hui au travers du risque incendie de forêt. Celui-ci perpétue de manière très indirecte ces habitats. Je prends bien note du 2^{ème} volet où se trouve un témoignage des traces anthropiques (constructions, restanques...) mais l'expression de certains habitats écologiques qui en découlent ne s'y trouve pas.

Claude THOMAS : C'est à partir du néolithique que l'homme a commencé à transformer le milieu naturel pour élever et cultiver (et notamment par l'usage du brûli) et donc c'est déjà à partir de cette époque que l'on ouvre le paysage et que la forêt régresse.

6. *En Méditerranée, il faut aller en Croatie ou en mer Egée pour trouver des paysages similaires, arides et de roche blanche. Il est probable que les marins de Phocée ont du retrouver l'esprit du pays d'origine en arrivant sur cette portion du littoral. Il serait souhaitable de plus parler de l'histoire liée à la mer, berceau de culture (le commerce est cité, on peut aussi parler des origines de Marseille)*
12. *Dans la 1^{ère} partie, « territoire né de la mer », pourquoi ne pas faire un lien avec Marseille né de la rencontre entre la terre et la mer, Gyptis et Protis.*

Bruno SAUREZ : les origines de Marseille sont tellement cités dans les livres d'Histoire ; est-ce vraiment important de les mettre en avant ici ? C'est un folklore qui ne relève pas du caractère, me semble-t-il.

Jean ANDROVER : il faut rester sur le territoire du parc et ne pas s'approprier l'Histoire de Marseille.

Christine LIMA : Dans le futur territoire marin du parc, se trouve 134 sites archéologiques dont une majorité antique (époque de prédilection pour la méditerranée) avec des épaves étrusques pour les plus anciennes. Certes, l'aspect archéologique figure au mois pour quelques lignes dans les catalogues touristiques, mais un parc national n'a pas une seule vocation touristique. Il y a ici une très intéressante problématique scientifique et a mon sens, il faut la développer comme telle dans le caractère.

Claude THOMAS : Il y a eu pendant longtemps une hypothèse de fondation de Marseille sur la côte, aux Goudes et d'autre part que le fameux banquet se serait déroulé à la fontaine de Voire – là, me semble-t-il, on peut voir quelque chose de révélateur dans l'esprit de la population du 19^{ème} sur le fait que les calanques sont un territoire mythique (au point qu'il aurait pu voir la création de Marseille).

9. *En ce début de siècle, il est important d'introduire la notion d'enjeux ou de défis à relever par tous pour réussir à concilier les activités humaines avec la protection de la nature et de l'environnement.*

Bruno SAUREZ : Pour revenir à ce qui a été évoqué par la question 4 et au cours de l'intervention de Bernard Patin, j'ai une crainte quant au fait que l'on doive réglementer ou interdire une activité en fonction du caractère. Ceux qui sont opposés au projet peuvent se servir de cette idée pour argumenter du fait qu'une réglementation contraignant une activité peut s'opposer au caractère si cette activité est patrimoniale et fait partie du caractère. Il faudra donc faire très attention aux mots choisis.

Francis TALIN : L'article L. 331-4-1 du code de l'environnement précise que les réglementations, voire interdictions, sont prises à l'encontre de : « **toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et, plus généralement, d'altérer le caractère du parc national.** » C'est donc la conservation de la biodiversité qui prime. De plus, la réglementation proposée au terme des concertations est validée par le Conseil d'Etat ne pourra être remise en cause à posteriori pour la durée de la charte.

Bernard PATIN : Il est possible de décider que les pratiques actuelles qui s'exercent sur le territoire fassent partie du caractère. Mais il me semble dangereux de rédiger le caractère dans ce sens. Dangereux pour la protection du territoire autant que pour l'activité elle-même. En effet, si l'on dit que la pratique classique d'une activité fait partie du caractère, l'usage du mot « classique » exclut toute modernisation de la pratique et la fige pour la durée de la charte. La nouvelle pratique portera alors atteinte au caractère car elle modifie l'ancienne pratique.

Dans l'article L. 331-4-1 du code de l'environnement il est également précisé que les activités forestières et agricoles ne peuvent pas être interdites. Cela signifie que le législateur a

considéré que l'agriculture et la foresterie font partie du caractère des espaces naturels français et donc des parc nationaux. C'est de cette manière que l'on doit réfléchir et voir si, au regard de son histoire, il est opportun de mentionner une activité comme étant constitutive du caractère.

De plus, comme notre liberté se limite où commence celle des autres, il en va de même pour notre subjectivité. C'est une question d'équilibre et de respect réciproque.

Raymond CRESP : La raison qui nous a poussés à nous mobiliser pour la création d'un parc national est bien la nécessité de la protection du milieu naturel. Les activités doivent donc être encadrées dans ce but. Les activités de loisir viennent dans un second temps car sans la faune et la flore les activités perdent leur intérêt.

Bernard PATIN : Sur les notions de faune et flore, il est important d'aller plus loin. L'Histoire montre que se sont les hommes qui ont ouverts les milieux, si on maîtrise les incendies le milieu va se refermer. Si le caractère correspond à des milieux ouverts, il faudra se donner les moyens de les maintenir ouverts. C'est le problème dans de nombreuses zones de montagne.

Francis TALIN : au delà du caractère, il y a le zonage des vocations qui en est une vision cartographique. Ce zonage permet un traitement différencié des espaces : sans intervention dans une réserve intégrale, avec une très forte intervention dans les zones agricoles, et un moyen terme dans les forêts domaniales ou les espaces agropastoraux. Par ailleurs, n'oublions pas que le caractère et la charte ont une durée de vie au maximum de 15 ans et donc ce texte sera amené à évoluer périodiquement avec le territoire et la vision que nous lui portons.

Bernard LEBRUN : Je souhaiterais faire une remarque relative aux usagers (notamment de l'escalade et de la randonnée). Ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'historiquement les 1^{er} défenseurs du site : c'est eux. Si l'on a un territoire actuellement protégé et que la ville ne s'est pas trop étendue, c'est également parce que l'on est par exemple au 100^{ème} anniversaire d'une des 1^{ères} manifestations qui visait à protéger les lieux par des usagers contre les dégradations industrielles. Ce mouvement a continué et continue aujourd'hui.

11. Mieux faire le lien depuis l'espace marin vers les zones continentales dans l'exposé naturaliste (1^{ère} partie).

Jean-Pierre ROSSI : Je fais partie d'une association de riverains de Roquefort-la-Bédoule et quand j'entends parler ici des Calanques je ne suis pas sûr qu'il y ait l'intégralité de ce que représente le parc. Je pense que ça a des conséquences humaines, il y a une partie de la population qui d'ailleurs qui ne s'y reconnaît pas et refuse le projet. Mais il peut être intéressant de retourner la question : c'est un honneur pour le territoire qu'il soit considéré comme suffisamment intéressant pour faire partie d'un parc national. Il serait intéressant que dans le cadre du caractère on prenne bien en compte ces territoires.

Francis TALIN : Lorsque René BORRUEY parlait de l'Histoire que l'on fait ensemble, il y a l'histoire du GIP des Calanques lié au seul site classé, puis NATURA 2000, la nouvelle loi et les orientations du Grenelle de l'environnement qui ont conduit à proposer des entités

écologiques plus complètes. Le territoire actuel inclus donc, en plus du littoral de calanques du Frioul à La Ciotat, des espaces de Provence continentale et de canyons profonds. Le nom même du projet peut poser question. Comme le parc de la Réunion qui s'appelle : « des hauts de la Réunion » ou celui de Guyane : « le Parc Amazonien de Guyane », pour correspondre à la réalité du terrain sans oublier l'histoire du projet, il serait imaginable de proposer par exemple : « des Calanques et de méditerranée » ou « des calanques en Provence ». Cela dépend de la volonté des acteurs de s'approprier le projet.

Paule VARNI : Lorsque l'on parle du site classé on parle du site classé du : « Massif des Calanques ». Quand on emploie le mot « calanques » c'est une dénomination plus vague. Le mot massif prend lui en compte l'intérieur des terres.

Jean ANDROVER : Le Massif des Calanques correspond à un territoire bien ciblé, et nous à Ceyreste, nous rejoignons partageons l'avis des habitants de Roquefort-la-Bédoule. On n'a pas vu l'intérêt écologique ni naturel car nous sommes dans une forêt totalement banale de pins et d'argéras, alors que les Calanques sont un site merveilleux. Nous avons une position différente sur les limites du parc (celle de NATURA 2000 étant trop près de la zone urbaine).

Francis TALIN : Par son orientation et sa position proche de la mer, entre des espaces littoraux et les chênaies matures, cette forêt banale de pins et d'argéras a un grand intérêt car c'est un des rares espaces à ne pas avoir été urbanisé ? C'est donc un réservoir de biodiversité commune pour beaucoup d'espèces mais c'est également l'habitat d'espèces rares. Le territoire terrestre forme un espace cohérent permettant aux espèces animales de se déplacer pour se nourrir et se reproduire ; et aux espèces végétales d'avoir des populations suffisantes pour éviter leur appauvrissement génétique. En terme de limites et des projets d'aménagement des communes, c'est la concertation suivie d'une enquête publique qui permettra de donner à l'Etat les informations pour définir au mieux le contour du parc national.

Luc LANGERON : je voudrais faire deux remarques.

1. Il est important de savoir que l'on ne peut pas dicter l'avenir de la nature. Affirmer un accroissement de la forêt alors que l'on est peut-être dans un système inverse où notre climat devient encore plus méditerranéen, serait présomptueux. Il n'est pas possible de vouloir conserver l'état actuel. De plus, l'incendie arrivera forcément sur le territoire avec cette frange très périurbaine. Il ne nous est donc pas envisageable de dire précisément ce que l'on veut conserver, mais, même si cela ne correspond pas aux représentations habituelles de la forêt, la forêt méditerranéenne est très riche. C'est la présence de cette garigue, de ces pelouses en alternance avec des espaces forestiers plus classiques qui est la source de cette richesse naturelle. C'est la mosaïque qui est importante pour la biologie et certainement d'un point de vue paysager.
2. Attention à l'Histoire lorsqu'elle rime avec tradition. La tradition peut faire dire beaucoup de bêtises. Votre défi est d'être dans l'excellence du partage avec la nature. J'imagine que vous avez tous, dans la salle, le sentiment que c'est un peu votre territoire. Chacun sa calanque ou sa forêt. Comment partage-t-on les usages, la protection les représentations ? Car c'est la somme des atteintes qui est néfaste à la nature et à sa diversité.

13. *La description géologique est précise, mais il faudrait faire une allusion à la silice du Bec de l'Aigle. Les Calanques, sont une sorte d'archipel calcaire à mi-chemin entre les sédiments de Camargue et les massifs cristallins du Var qui pointent à La Ciotat.*

Elisabeth ROUX : L'adjectif qui définit les calanques est calcaire alors qu'à La Ciotat les calanques sont de poudingue.

Paul GAMBY : Relativement à l'évocation de la Pierre de Cassis, il se trouve dans le texte une confusion fâcheuse. Il est fait état de la pierre de Cassis qui est sur le socle de la statue de la Liberté et en même temps il est fait état des luttes qui ont eues lieu pour éviter l'extension d'exploitation d'extraction. Il me semble que ce sont deux sujets différents. A ma connaissance les mobilisations qui ont pu avoir lieu dans le temps de la part des associations ou de la part de la population, concernent deux sites industriels celui de SOLVEY à Port Miou et celui de Lafarge (anciennement Villeneuve). Ce n'était pas de l'exploitation de pierre de taille mais des exploitations de granulats pour l'industrie. Alors que l'exploitation beaucoup plus traditionnelle de pierres pour la statue de la Liberté, le phare de Planier et bien d'autres usages, relève d'une Histoire différente.

Francis TALIN : Suite aux corrections liées à ce second atelier, nous travaillerons avec les membres de notre conseil scientifique pour en contrôler la vérité dans chaque discipline abordée.

16. *Le grand large, inclus dans le parc, doit être évoqué : la grande bleue, du plancton au Rorqual, le feu Phoque moine de Méditerranée, la tortue marine, le cachalot, sans oublier aussi malheureusement toujours la trace de l'homme (du sac plastique à l'émissaire, de l'exutoire côtier).*

Il faut insister sur la qualité des eaux, elle est essentielle pour la pérennité de la baignade et pour la consommation des produits de la mer (la pollution visible et invisible).

Francis TALIN : Je ne sais pas si le caractère doit mentionner des éléments qui seraient de « non caractère » ; des parties de texte qui pourraient être rédigées ainsi : « il se trouve sur le territoire cet élément... et il ne fait pas parti du caractère »

Remarque dans la salle : « et tout ça en 4 pages »

Mireille CRILLON : Comme nous travaillons sur la partie réglementaire de ce qui « nous prend aux tripes », de ce qui est essentiel, ne peut-on pas rédiger ici un texte permettant d'éviter que toute activité à but purement lucratif se développe. Il y a beaucoup d'associations loi 1901, mais entrer vraiment dans une démarche lucrative serait un début de décadence des Calanques. Est-ce que ça ne peut pas figurer au caractère ?

Bernard PATIN : Il ne faut pas oublier qu'en amont du document de caractère il y a un diagnostic permettant d'identifier les enjeux. Ces éléments négatifs aujourd'hui présents dans le paysage peuvent être cités dans le diagnostic, c'est à mon avis la bonne place.

18. *Il manque l'évocation de grand noms : Cousteau, Gagnan, Saint Exupéry, Dumas et le conte de Monte Christo, Rébuffat...*

La Salle : Soit on site tout le monde soit on site personne ! Cela risque d'alourdir et on oubliera sûrement du monde. Il faudrait alors représenter la diversité des occupations culturelles (écriture, cinéma, peinture...)

Christine LIMA : On ne doit pas négliger l'aspect affectif et émotionnel que dégagent les lieux. La remarque : « les grecs ont peut-être retrouvé des paysages qu'ils connaissaient quand ils ont choisi de s'installer ici » est probablement vraie car en Grèce il y a les mêmes paysages. Et depuis les falaises, quand on regarde au large on peut se dire qu'il y a l'épave de Saint-Exupéry, qu'il y a la 1^{ère} épave fouillée par Cousteau qui a inventé le 1^{er} détendeur pour scaphandre autonome. Si chacun s'approprie les épaves comme un bout de son histoire et un bout de l'histoire du territoire je pense que c'est un point positif. Il n'est pas demandé au parc de protéger ces sites (c'est le travail du DRASM) par contre le parc peut les valoriser : ce territoire possède un bout de l'Histoire de France.

27. La majesté des paysages explique-t-elle vraiment le développement des 1^o usages humains dans le territoire ? Ce sont vraiment les paysages qui ont motivé ceux qui ont laissé des « dessins » dans la grotte Cosquer ?

René BORRUEY : Je n'ai pas de réponse à ce sujet, mais savoir quand a commencé la sensibilité au paysage des Calanques serait très intéressant. Il me semble que c'est très tôt. Un siècle cette année pour une manifestation de défense du site de Port Miou, et dès les années 20, Gaston Castel (urbaniste du département), dessine une vision de la métropole de Marseille en 3 pôles : Un pôle Marseille- Métropole qui est la ville de Marseille, un pôle Marseille- Berre qui serait la future zone industrielle de Marseille et un dernier pôle Marseille- Calanque qu'il nome « Centre Climatérique ». A partir de là, Les urbanistes qui ont suivi, ont tous proposé de protéger les Calanques. Je n'en connais pas les effets sur les plans d'urbanisme mais il y a une conscience c'est certain.

Claude THOMAS : A l'exception du souhait de réaliser une route de corniche.

René BORRUEY : L'Histoire c'est également l'Histoire de la subjectivité. Comment les représentations se sont construites, à quel moment et à quelles valeurs elles se rapportent. C'est ce qui peut nous permettre de définir en grande partie le caractère. Ne pas conserver des caractéristiques morphologiques, mais conserver la place qu'a le lieu dans les représentations des habitants. C'est également le moyen de raccrocher les habitants de l'arrière pays au projet car leur massif est aussi intéressant que celui qui est au bord de l'eau.

Bernard PATIN : je pense aussi que la transition naturel/urbain est tout aussi importante que la transition entre l'espace urbain/rural pour les quelques communes qui ont des espaces agricoles. Tant au point de vue du paysage qu'au point de vue de la solidarité écologique.

En conclusion de séance (et au sujet de la médiation du savoir) :

Luc LANGERON : En matière de médiation du savoir et de diffusion d'information, il est important de toucher un public large, pas uniquement les scolaires, mais tous les types de public. Un lieu attractif tel que les calanques est un atout important dont il faut profiter. Les

vecteurs que sont les portes d'entrées, les maisons de parc et l'information qui se diffuse en bénéficieront. Le public qui vient dans la nature pour apprendre des choses est peu nombreux, 12% de la population française se rend dans les musées. Quand on interroge quelqu'un qui va dans la nature, on s'aperçoit qu'il ne s'intéresse pas au vert qui l'entoure. Ce qu'il vient chercher c'est l'opposé de son quotidien : la ville. Il vient trouver « l'expression de la nature ».

L'élément clé en matière de médiation du savoir en environnement – et je l'ai ressenti dans le document que vous avez proposé – c'est l'enchantement, la beauté, le plaisir, la grâce, l'émotion... C'est finalement ce qui peut tous nous rassembler et l'entrée essentielle de toute démarche d'information dans ce domaine. Il faut s'adjoindre les compétences de ceux qui savent enchanter le monde les artistes, afin de donner au public l'émotion du peintre, du poète... avant qu'il redevienne un usager à éduquer. Les habitants, usagers et riverains sont des relais de la prévention qu'il ne faut jamais oublier. La force de frappe des opérations de médiation et de communication sur la prévention tombe à l'eau en l'absence de relais (les comités feu, le monde associatif des habitants et usagers...) il peuvent être les meilleurs ambassadeurs car il sont concernés par ces problèmes.

Bernard PATIN : La question de la pertinence d'un parc national pour le territoire ne se pose plus, seul le choix des caractéristiques (source du caractère) permettra de trouver les liens et les différences avec les autres parcs. Je ne connais qu'un autre parc périurbain, terrestre et marin, îlien, avec des propriétaires publics divers et privés, c'est le parc de la Guadeloupe. Le caractère transcende la démarche réglementaire classique. Il permet de dépasser un système rigide auquel il faut se référer et se place dans un système plus flou qui tient compte de la dimension émotionnelle. Il permet d'intégrer le fait que le territoire est un lieu de ressourcement vital pour ceux qui le fréquentent. Cette potentialité de ressourcement vient de la qualité exceptionnelle du patrimoine naturel, du paysage (chacun avec sa vision) et la qualité du patrimoine culturel matériel ou immatériel. C'est un lieu de ressourcement, c'est la conviction profonde qui fait avancer les gens dans le sens de la protection. Tout l'art du pédagogue est de prendre les gens par les sentiments...

René BORRUEY : Il apparaît très difficile de rédiger un document opposable au tiers avec du sentiment, mais c'est tout l'enjeu. Les Calanques et le territoire du parc dans son ensemble, sont l'histoire d'un émerveillement. Nous devons raconter l'histoire de cet émerveillement. Pourquoi ce territoire résiste-il à la pression urbaine depuis si longtemps, comment résiste-il et comment s'est-il exprimé depuis toujours et jusqu'à aujourd'hui. C'est au travers de cette histoire que l'on trouvera les mots pour exprimer le caractère. Notre rêve est que se perpétue cet émerveillement. Ce territoire et les perceptions qu'il véhicule sont extraordinaires, si près de la ville. C'est ce qu'il faut raconter, en mobilisant tous les savoirs que l'on peut pour l'écrire. Ce qu'est ce territoire, ce qu'il a été dans l'Histoire vient nourrir et expliquer cet émerveillement.